



GOUVERNEMENT
De la Polynésie française

Réponses aux questions orales
Séance de l'assemblée de la Polynésie française
Jeudi 13 octobre 2020

-o-o-o-

**Réponse Virginie Bruant
Ministre du Travail et des Solidarités**

à la question de Madame Nicole Bouteau
relative à la stratégie en matière de politique du 3eme âge

Monsieur le Président du pays,
Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
Madame la sénatrice,
Chers collègues
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et messieurs de la presse,
Cher public, iaorana i teie mahana api,

Vous avez Madame la Représentante, chère Nicole, adressé une question orale au Président de la Polynésie sur la stratégie en matière de politique du 3eme âge et pour demander si on pouvait je cite : « *imaginer que des mesures puissent être prises à l'occasion de l'examen du budget à venir* »

Clairement la réponse est oui.

Il y a aura dans le projet de budget 2023 qui sera présenté prochainement à l'Assemblée, une expression budgétaire des choix politiques du gouvernement en matière de troisième âge, de prise en charge de la dépendance, et de l'adéquation de l'offre des services publics et de la solidarité avec cette évolution forte et de la démographie et des modes de vies qui entraîne l'isolement grandissant de nos matahiapo.

En fait les réponses de fond, vous les connaissez, je dirai même que vous avez participé activement à en définir les grandes lignes. Et vous avez bien fait. La plupart des avancées que nous avons proposées en la matière ont recueilli chaque fois un large, si ce n'est unanime, assentiment de l'Assemblée. Ces mesures ont grandement, en quelques années, amélioré la situation de nos aînés. Mais c'est vrai, vous l'avez, vous aussi, éprouvé : quand on est au gouvernement et en responsabilité on ne peut pas toujours tout faire, et tout faire en même temps.

Néanmoins sur les trois grands domaines que vous soulevez, à savoir :

- Le redéploiement des moyens publics
- L'incitation à l'investissement
- Les formations pour les nouveaux métiers de l'aide à la personne,

les actions du gouvernement sont en phase avec ses choix programmatiques.



La stratégie du gouvernement a été précisée à de nombreuses reprises. Elle est un des enjeux les plus déterminants de la décennie à venir.

Elle a dû être remaniée en tenant compte des leçons à tirer de l'épidémie du Covid. Du Covid en Polynésie qui a vu la population des personnes âgées prioritairement touchée, mais aussi du Covid dans les autres pays développés et notamment en métropole, où les structures d'accueil collectif des personnes âgées sont fortement développées.

L'impératif premier c'est que la stratégie définie soit pertinente sur le plan **sanitaire, social et culturel** et en même temps **économiquement soutenable**.

Cette double performance est un des objectifs de la réforme de la PSG avec la création d'une branche dédiée de la CPS consacrée au grand âge et à la dépendance.

Sur le plan strictement médical et plus particulièrement hospitalier, le projet du nouveau SOS (Schéma d'organisation Sanitaire) 2022-2027, qui passe en CIM mardi 18/10, propose d'acter que les **établissements hospitaliers** de la Polynésie française **développent un secteur gériatrie**.

D'autres initiatives en partenariat avec le ministère de la santé favoriseront les actions véhiculant plus largement une culture de la gériatrie et de la gérontologie en direction des secteurs concernés comme du grand public.

En juillet dernier nous avons lancé un appel d'offre pour la réalisation d'un **schéma directeur de l'action sociale en Polynésie française 2023/2028**.

Le cahier des clauses techniques particulières a été conçu et écrit depuis que je suis arrivée au ministère en y intégrant les conditions nouvelles que l'expérience de la Covid nous a enseigné surtout en matière de prise en charge des personnes âgées.

A cet effet, j'ai donc tenu à solliciter un état des lieux général sur les plans juridique, social et sanitaire tant au niveau des attentes que des besoins spécifiques à ce public pour pouvoir les accompagner au mieux.

En effet, comme vous le savez, la part des personnes âgées (matahiapo) de 60 ans ou plus augmente considérablement en Polynésie française.

En 2017, elle représente **12 %** de la population contre 9 % en 2007, soit **34 100 personnes** en 2017, contre 22 700 personnes en 2007 et 9 800 en 1988. Aujourd'hui, plus d'un tiers des matahiapo vivent en cohabitation dans une famille élargie. Il est de fait, plus qu'impératif de nous en préoccuper dès aujourd'hui.

Le schéma que nous allons bâtir n'a jamais été effectué en Polynésie.

La Chambre Territoriale des Comptes le déplore. Nous aussi. Mais je pense que c'est le moment opportun pour construire une réponse pertinente pour les cinq ans à venir.

D'abord un schéma ; ensuite quelques principes sont posés :

Équilibrer deux approches qui doivent être complémentaires et anticipées tant les investissements publics ou privés sont importants : le maintien à domicile d'une part et l'accueil en structure spécialisée d'autre part.



Le financement privé/public doit obéir à des règles strictes en matière de construction comme de fonctionnement ou de sécurité sanitaire des pensionnaires comme des personnels. Nous élaborerons **des systèmes d'incitation pour l'investissement dans ce genre de structures**. Nous étudions en ce moment même les démarches effectuées en métropole, et plus près de nous en Nouvelle Calédonie. Certes, la Polynésie française est un champ de prospection pour des acteurs du secteur. L'expérience nous impose d'être exigeants.

Mais, c'est certain, **l'investissement dans le secteur de la dépendance et du 3eme âge constitue un enjeu économique et social au moins aussi important que des secteurs actuellement accessibles aux procédures de défiscalisation.** En fonction effectivement des analyses du schéma directeur des dispositifs nouveaux seront élaborés et proposés.

D'ores et déjà un texte est en préparation pour définir le cadre et la reconnaissance des établissements médico-sociaux spécialisés dont font partie les EHPAD.

Ce n'est pas l'heure de fixer les objectifs chiffrés (nombre de chambres et de logements) ni les lieux, les implantations....

En matière d'aides il faudra aussi soutenir l'action des communes pour le financement de toutes les activités sanitaires et sociales de prévention indispensables.

Au-delà de l'aide aux structures, l'aide à la personne est un point capital de notre démarche stratégique.

Depuis 2018 afin d'encourager le développement de niches d'emplois en Polynésie française les activités de service à la personne bénéficient d'un taux réduit de TVA.

Le travail accompli et programmé pour le développement des « aidants feti'i » est un exemple de l'action du gouvernement dont le dispositif a été déployé en 2019. Il s'agit d'une aide favorisant le maintien à domicile d'une personne âgée ou en situation de handicap, ne pouvant plus assurer seules les tâches de la vie quotidienne.

A ce jour, la DSFE comptabilise **326 aidants feti'i** pour l'ensemble de la Polynésie française. Le CFPA poursuit d'ailleurs ses formations dans les îles, notamment aux Marquises et Tuamotu en novembre et décembre 2022, et veille à ce que l'éloignement géographique ne nuise pas à la bonne poursuite de ce programme.

Une allocation personne âgée, dans le cadre du fonctionnement de cette quatrième branche de la protection sociale sera dans le champ des études.

Tout comme le développement massif des aides à la formation des métiers de l'aide à la personne.

Déjà l'offre de formation a été renforcée avec les programmes « Assistantes de vie aux familles » proposé par le CFPA, ou « Accueillants familiaux » récemment grâce à un partenariat DSFE/CNAM DEUST métiers de la cohésion sociale.

C'est un axe de travail prioritaire pour mon ministère, et l'un des buts de ma récente mission à Paris. J'ai rencontré le ministre du travail M. Dussopt et la ministre Mme Darrieussecq, en charge du handicap.



Les métiers liés au secteur social font désormais partie des formations possibles en apprentissage, dont nous avons entamé une grande réforme depuis 5 mois, et pour laquelle nous allons lancer les premiers projets pilotes en fin d'année 2022/début 2023.

Les objectifs de ce plan sont ambitieux : 300 apprentis en 2023 ; 500 en 2024, puis 1000 par an en année de croisière.

Sans compter le projet commun avec le ministère de la santé sur l'ouverture du grand centre de formation des personnels médico-sociaux de la Polynésie française, qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2024.

Au-delà des difficultés financières et de pouvoir d'achat pour lesquelles le gouvernement, vous le reconnaissez, est intervenu très rapidement, l'urgence sociale première est de rompre la spirale d'isolement et de solitude dans laquelle rentrent souvent les personnes âgées.

Dans toutes les réunions, fêtes, rassemblements mis en place par le ministère à l'occasion de la semaine mondiale des personnes âgées, tous nos matahiapo nous ont dit merci pour la création de la plateforme de liaison et de contact Atamai qui est un outil particulièrement innovant pour lutter contre l'isolement. Et Ils sont nombreux à vouloir en être les ambassadeurs.

Vous le savez Madame la représentante, chère Nicole, notre engagement auprès des personnes âgées, qui effectivement vont représenter 1 polynésien sur 5 dans MOINS d'une décennie, est un engagement prioritaire, et un impératif catégorique de la solidarité en Polynésie française.

Notre approche sera la même que pour le développement de l'emploi : l'exigence des résultats et de la transparence dans le choix des solutions.

Cette politique se finalisera avec les partenaires sociaux, avec tous les acteurs des secteurs concernés, et bien évidemment en co/construction avec la représentation des Polynésiens réunis au sein de votre assemblée.

Alors n'en doutez pas, je vous rassure vous pouvez « imaginer que des mesures seront présentées dans ce sens à l'occasion de l'examen du budget à venir »

Merci de votre attention.

Service de la communication
